

4223E

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification



Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 4223E Vernis de Tropicalisation—Polyuréthane Premium**Autres Moyens d'Identification** : 4223E Premium Polyurethane Conformal Coating**N° de Pièces Connexes** : 4223E-1L, 4223E-4L, 4223E-20L

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Revêtement conforme**Usage contre-indiqué** : Non disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA +1-800-340-0772**FAX** +1-800-340-0773**COURRIEL** support@mgchemicals.com**WEB** www.mgchemicals.com +1-905-331-1396**FAX** +1-905-331-2682**COURRIEL** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente)** : fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA—Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)




Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

4223E**Section 2 : Identification des Dangers****Classification des Matériaux Chimiques Dangereux****Catégories SGH**

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Liquide Inflammable	2	Danger	Flamme
Irritation Cutanée	2	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles Exposition Unique	3	Attention	Exclamation
Dangers pour le Milieu Aquatique Chronique	2	Nil	Environnement

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H225 : Liquide et vapeur très inflammables
	H315 : Provoque une irritation cutanée H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques ; entraines des effets néfastes à long terme

Suite de section sur la page suivante

4223E

Prévention	Conseils de Prudence
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nue et tout autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261	Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée, ou de la mousse pour l'extinction.
P303 + P361 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.
Stockage	Conseils de Prudence
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Suite de section sur la page suivante

4223E
Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
64742-47-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	40-50%
78-93-3	butan-2-one	>7 et <10%

Le pourcentage (de concentration) exact est caché comme secret commercial.

Section 4 : Premiers Soins
Condition d'Exposition
Code SGH : Conseils de Prudence
**EN CAS DE CONTACT
AVEC LA PEAU (ou les
cheveux)**

P303 + P361 + P352, P332 + P313, P363

Symptômes Immédiat
irritation, rougeur, peau sèche
Intervention

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION

P304 + P340, P312

Symptômes Immédiat
étourdissement, somnolence, maux de tête, nausée, vomissement
Intervention

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Suite de section sur la page suivante

4223E

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
--	---------------------------------

Symptômes Immédiat	<i>rougeur, irritation légère</i>
---------------------------	-----------------------------------

Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
---------------------	---

EN CAS D'INGESTION	P301 + P330, P331
---------------------------	-------------------

Symptômes Immédiat	<i>nausée, étourdissement, somnolence, maux de tête, vomissement, diarrhée</i>
---------------------------	--

Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
---------------------	---------------------------------------

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendies : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.
-----------------------------	---

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

Danger Spécifiques	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.
---------------------------	---

Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO ₂).
-------------------------------	---

Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.
----------------	--

4223E

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition.
Précautions pour l'Environnement	Empêcher le déversement dans les égouts.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu. RECOMMANDATION : Utiliser un récipient à déchet en acier inoxydable ou en acier au carbone.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nue et tout autre source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement.
Manutention	Porter des gants de protections, des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Recueillir le produit répandu.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

4223E

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle**Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
distillats légers (pétrole), hydrotraités	ACGIH	200 mg/m ³	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	Non établi	Non établi
	Canada AB	200 mg/m ³	Non établi
	Canada BC	200 mg/m ³ (Peau)	Non établi
	Canada ON	200 mg/m ³	Non établi
	Canada QC	Non établi	Non établi
butan-2-one	ACGIH	200 ppm	300 ppm
	U.S.A. OSHA PEL	200 ppm	Non établi
	Canada AB	200 ppm	300 ppm
	Canada BC	50 ppm	100 ppm
	Canada ON	200 ppm	300 ppm
	Canada QC	150 ppm	100 ppm

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h. Peau (Skin)—peut être absorbé par la peau.

Paramètres de Contrôles**Ventilation**

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Suite de section sur la page suivante

4223E

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux	<p>Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.</p> <p>RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.</p>
Protection de la Peau	<p>Pour des contacts prolongés, porter des gants de nitrile ou d'autres gants résistant aux produits chimiques.</p> <p>Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile, néoprène, PVC ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.</p>
Protection Respiratoire	<p>Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs ou aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.</p> <p>Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.</p> <p>RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.</p>

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

4223E

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité	0.8%
Apparence	Incolore	Limite Supérieure d'Inflammabilité	7.9%
Odeur	Légère petrolique	Pression de Vapeur @ 20 °C	Non disponible
Seuil d'Odeur	Non disponible	Densité de Vapeur	>2.5 (Air =1)
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	0.88
Point de Fusion/ Point de Congélation	Non disponible	Solubilité Dans l'Eau	Partiellement soluble
Point Initial d'Ébullition	80 °C [176 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair	-3 °C [27 °F]	Température d'Auto- inflammation	216 °C [420 °F]
Taux d'Évaporation	Non disponible	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité	Très inflammable	Viscosité @40 °C	>20.5 mm ² /s

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, les étincelles, les autres sources d'ignition et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, agents réducteur forts, acides forts
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

4223E

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Yeux	Peut provoquer de la rougeur, une irritation légère, et de la douleur.
Peau	Provoque une irritation cutanée, de la rougeur, et de la peau sèche.
Inhalation	Peut provoquer de l'étourdissement, de la somnolence, des maux de tête, une nausée, du vomissement. Une surexposition grave peut mener à une perte de conscience.
Ingestion	Peut provoquer une nausée, de l'étourdissement, de la somnolence, des maux de tête, du vomissement et une diarrhée.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
distillats légers (pétrole), hydrotraités	>5 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Lapin	5.28 mg/L 4 h Rat
buta-2-none	2 737 mg/kg Rat	6 480 mg/kg Lapin	23 500 mg/m ³ 8 h Rat

Note : Les limites toxicologiques des bases de données RTECS² et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Provoque une irritation de la peau selon la contribution du distillats légers (pétrole), hydrotraités.
Lésions/irritation des yeux	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite de section sur la page suivante

4223E

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles – exposition unique	L'inhalation de l'acétone peut affecter le système nerveux central par inhalation provoquant de l'étourdissement et de la somnolence.
Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange a une viscosité cinématique >20.5 mm ² /s.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

La composante de distillats légers (pétrole), hydrotraités a une toxicité aquatique de catégorie chronique 2.

Le butan-2-one a un CL50 minimal 96 h de 3 130 mg/L pour Pimephales promelas (tête-de-boule) ; et un CE50 48 h 520 mg/L pour Daphnia magna (Puce d'eau).

Écotoxicité Aiguë

Voir l'écotoxicité chronique.

Écotoxicité Chronique

Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Non disponible

Autres Effets

Composé Organique Volatile (COV) = 55% [486 g/L]

4223E

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référez aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles de 5 L ou moins

4223E-1L, 4223E-4L

Quantité Limitée



Tailles supérieures à 5 L

4223E-20L

Numéro UN : UN1263

Appellation Réglementaire :

PEINTURES

Classe : 3

Groupe d'Emballage : II

Polluant Marin : Oui



Voie Aérienne

Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 0.5 L ou moins

À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT

Quantité Limitée

Qté Net Max/Pqt

= 1 L



Tailles jusqu'à 5 L (passager), 60 L (fret)

4223E-1L, 4223E-4L, 4223E-20L

Numéro UN : UN1263

Appellation Réglementaire :

PEINTURES

Classe : 3

Groupe d'Emballage : II

Polluant Marin : Oui



4223E**Voie Maritime****Référez au Règlement IMDG.**

Tailles de 5 L ou moins

4223E-1L, 4223E-4L

Quantité Limitée

Tailles supérieures à 5 L

4223E-20L

Numéro UN : UN1263**Appellation Réglementaire** :

PEINTURES

Classe : 3**Groupe d'Emballage** : II**Polluant Marin** : Oui

Note : L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement **formé et certifié**.

4223E**Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

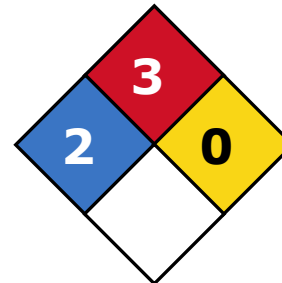
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA**Autres Classifications****Codes[®] HMIS**

SANTÉ :	*	2
INFLAMMABILITÉ :		3
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES 704 NFPA[®]

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

Suite de section sur la page suivante

4223E

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient du butan-2-one (No. CAS 67-64-1), qui est assujetties sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5000 lb (2268 kg).

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, révision Sept 2, 2011, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le Département des Affaires Réglementaires

Date de Révision 05 mars 2020

Annule et Remplace 24 mai 2016

Changement Effectué : Changement des numéros de téléphone en cas d'urgence.

Références

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Suite de section sur la page suivante

4223E**Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses*Fabrication & Support*

1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social

9347-193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.